

Compte-rendu de la 4^{ème} réunion de Négociation GEPPMM

Rédacteur du document	Éric MOREAU
Nature de la diffusion	Négociateurs CFE-CGC + coordination CFE-CGC CAPGEMINI + fédération FIECI.

1) Modalités de la réunion

Début de la réunion	Lundi 08/12/2020 à 14h00
Fin de la réunion	Lundi 08/12/2020 à 17h00
Lieu de la réunion	Par audioconférence & visioconférence Skype



LinkedIn



Personnes participantes	Nom	Prénom	Représentant
	COGET	Pierre-Alain	Direction
BARNAY	Céline	Direction	
CLAROUS	Marie	Direction	
PHAN	Loan	Direction	
ECUER	Brigitte	Direction	
LE MOUPELLIC	Cyril	CFE-CGC	
TRIOU	Frédéric	CFE-CGC	
MOREAU	Eric	CFE-CGC	
IJIOUI	Mohamed	CFE-CGC	
SAULNIER	Laurent	CFDT	
MILLET	Antoine	CFDT	
MASSON	Philippe	CFDT	
DUBA	Jean-Guy	CFTC	
MONDON	Jean-Philippe	CFTC	
DUBREUIL	Alain	CFTC	
MEHL	Véronique	CFTC	
MECQUECIN	Laurence	CGT	
MEYER	Bruno	CGT	
MANSOUR	Ghalaie	UNSA	
PERNEZ	Damien	UNSA	
ZITOUNI	Mehdi	UNSA	
PIRIOU	Laura	UNSA	

2) Préambule

Cette réunion avait pour but de présenter les propositions des organisations syndicales ainsi que les thématiques et la structuration de l'accord.

Des coachs de la DME ont été invités à la réunion de négociation.

- Gilles Benderitter (Coach DME)
- Christian Guillemard (Coach DME)
- Denis Le Rouzic (Coach DME)



LinkedIn



- Catherine Salbert (PMO DME)

Nous faisons le constat d'une modification sur le format de la négociation sur le fait que la direction a repris l'ensemble des propositions des organisations syndicales et les a réparties dans les différentes thématiques du futur accord.

Les revendications de la CGT ont été omises du fait qu'elle ne les ait pas renvoyées au format demandé par la direction.

Une présentation de l'application PEPS RH doit être faite par Brigitte ECUER lors de la prochaine réunion de négociation. Proposition qui a été faite le 8 décembre.

Revendication 21 : Inciter davantage au tutorat des jeunes salariés par les salariés (dès l'âge de 50 ans et plus) qui sont volontaires dans le cadre de la transmission des savoirs et du savoir-faire.

La direction a répondu favorablement à cette demande en précisant qu'elle souhaitait favoriser ce dispositif dans le futur.

Revendication 22 : Mieux aménager le temps de travail de fin de carrière pour les salariés (à partir de leur 55e anniversaire), avec un temps partiel choisi de 90% à 60 % et un abondement financier sur le salaire brut de base de la part de l'entreprise.

La direction a objectivé qu'elle ne voyait pas l'intérêt de mettre en œuvre ce dispositif aussi tôt dans la mesure où, dans l'avenir, les salariés seront amenés à travailler plus longtemps (plus de 65 ans). A la demande sur l'âge de départ retenu pour la mise en place de cet



LinkedIn



aménagement du temps de travail, la direction répond qu'elle maintient l'âge de 59 ans, conformément à l'accord actuel.

En annexe, vous trouverez le tableau de synthèse avec les différentes thématiques et la position de la direction ainsi que la présentation de la direction du 8/12/2020.

La prochaine réunion aura lieu le 18 décembre 2020 de 9h30 à 12h30.

3) Calendrier à venir

- 18/12/2020 Présentation de la structure de l'accord – non vu lors de la réunion du 8/12/2020
- 22/01/2021 de 9h30 à 12h30
- 12/02/2021 de 9h30 à 12h30
- 9/03/2021 de 9h30 à 12h30
- 26/03/2021 de 9h30 à 12h30
- 9/04/2021 de 9h30 à 12h30
- 23/04/2021 de 9h30 à 12h30

Objectif RDV de signature : 25/05/2021

4) Règle de majorité pour l'éventuel approbation de cette négociation

La validité de l'avenant est subordonnée à sa signature par une ou plusieurs organisations syndicales de salariés représentatives ayant recueilli plus de 50 % des suffrages exprimés en faveur d'organisations représentatives au premier tour des dernières élections des titulaires au comité social et économique, quel que soit le nombre de votants ou, à défaut, dans les conditions décrites au paragraphe 2 et suivants de l'[article L 2232-12 du code du travail](#).

Pour mémoire, voici la représentativité des organisations syndicales pour la signature de l'accord.

Niveau

Entreprise

Représentativité

Poids relatifs



LinkedIn



Libellé	CAPGEMINI		Mandature	2019-2023	
CFDT	CFE-CGC	CFTC	CGT	LIEN UNSA	
32,80%	14,57%	24,81%	13,46%	14,37%	

5) Avis des négociateurs CFE-CGC sur l'éventuelle signature de cet avenant par le syndicat

Nom	Prénom	POUR	CONTRE	ABST.	Observations
LE MOUELLIC	Cyril				
BOOSZ	Pascal				
TRIOU	Frédéric				
IJIOUI	Mohamed				
MOREAU	Eric				
	TOTAL...	0	0	0	

Motivations de cette décision :

6) Annexe 1 : GPEC - Réunion #04 - Propositions OS + Structuration de l'accord - V1.0

7) Annexe 2 : Tableau de synthèse des revendications et orientations de la direction



LinkedIn

